



## DESCRIPTIF DE POSTE

**Intitulé du poste : Policier/e Municipal**

**Cadre statutaire :**

**Catégorie : C**

**Filière : Police Municipale**

**Cadre d'emploi : Gardien/Brigadier**

### **Définition du poste :**

- Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, et de la sécurité publique.
- Intervenir en cas de situation d'urgence et assurer une relation de proximité avec la population.
- Rendre compte au responsable d'équipe de ses activités quotidiennes.

### **♦Missions principales :**

Assure la veille et la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques :

- Fait respecter les arrêtés municipaux,
- Effectue des patrouilles de surveillance (îlotage)
- Régule la circulation routière et fait respecter le code de la route et les règles de stationnement.
- Participe à des missions de prévention dans les lieux publics,
- Veille à la sécurité lors des manifestations et cérémonies officielles,
- intervient rapidement sur des situations imprévues
- constate des infractions au code de la route et aux règles de stationnement, au code de la santé publique,
- qualifie les infractions et en rend compte (travaille en liaison avec la police nationale, établie et transmet les PV)
- rend compte par écrit ou oral des événements survenus lors du service et des dispositions prises.

Assure une relation de proximité avec la population :

- accueille et oriente les différents publics lors des services dans les quartiers et au poste de police
- Ecoute, informe et dialogue avec la population

**Compétences requises :**

Compétences techniques :

- Savoir gérer les différentes situations conformément au règlement intérieur.
- Savoir interpellier, relever une infraction et la qualifier
- Savoir appliquer les gestes de premiers secours.
- Savoir communiquer avec différents publics
- Savoir mettre en œuvre les règles de fonctionnement et de sécurité dans un poste de Police.

Connaissances :

- Connaître les pouvoirs de police du Maire.
- Connaître les différentes catégories d'amendes forfaitaires.
- Connaître les populations de la ville et leurs caractéristiques.
- Connaître les règles des différents écrits : comptes rendus, rapports, courriers administratifs
- Connaître les outils bureautiques.

♦ **Qualités et aptitudes requises :**

- Respect de la déontologie (utilisation du vouvoiement),
- Sens du service public (neutralité)
- Diplomatie (aimable et courtois) et sens des relations humaines
- Ouverture d'esprit (écoute, curiosité, créativité)
- Sens des responsabilités
- Confidentialité (respect du secret professionnel)
- Rigueur

♦ **Profil demandé :**

- Gardien-brigadier ou brigadier-chef principal
- Lauréat du concours d'agent de police municipale titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude
- Permis B indispensable

♦ **Condition de travail :**

- Durée hebdomadaire : 35H00 (le samedi une semaine sur deux)
- En deux brigades : Matin 08H00-15H00, Après-midi 14H00-20H00, Samedi 08H00-18H00.
- Travail dimanche et jours fériés, seulement sur évènement
- Disponibilité requise pour les opérations fourrières à 05H30 et les contrôles de commerces de nuit à 22H00 (sur réquisition)
- Traitement statutaire, ISF 20, NBI et IAT à 8.
- Possibilité de faire des heures supplémentaires (rémunérées ou récupérées)

♦ **Matériels administratifs :**

- 2 véhicules sérigraphies, VTT
- Gilets pare-balles, PVE, radio
- Armement catégories : B et D
- Centre de supervision Urbain

